



Déclaration intersyndicale des élus paritaires du SNES-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT à la CAPA du mouvement Intra-Académique des CPE du 15 juin 2015

Madame la Secrétaire Générale, Madame la Secrétaire Générale Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, Mesdames et messieurs les membres de la CAPA CPE.

Nos trois organisations syndicales représentatives à la CAPA des CPE s'associent pour vous faire part de notre mécontentement face au retrait du poste du LP de Tarnos, dans le mouvement intra 2015.

Loin de remettre en cause la décision souveraine du conseil de discipline, quant au déplacement du personnel concerné, c'est le manque de concertation des élus paritaires sur le choix du poste, ainsi que l'impact qu'il entraîne sur le mouvement que nous dénonçons.

D'une part, il nous aurait semblé plus juste pour l'ensemble des CPE participant au mouvement, que le personnel sanctionné participe aux opérations du mouvement intra et obtienne un poste par son barème. D'autre part, l'affectation sur une Zone de Remplacement répondant à ses préférences géographiques, aurait pu être une façon de déplacer le personnel sans impacter le mouvement, tout en permettant à la collègue d'exercer dans des conditions satisfaisantes. En cas d'une éventuelle récurrence, cette mesure aurait eu moins d'incidence négative sur le fonctionnement d'un établissement.

Le problème est une fois de plus, déplacé, mais non solutionné. Nos organisations syndicales se font porteuses du mécontentement de nos collègues qui nous ont sollicités lors du mouvement. Le message envoyé par cette mesure est très mal reçu. Dans un contexte où l'on cherche à revaloriser les métiers de l'éducation, laisser penser qu'une sanction vaut plus qu'un barème pour muter est un mauvais signal.

Nos organisations syndicales prônent pour un accompagnement adapté face aux difficultés que rencontrent ou posent nos collègues. Mais elles défendent également un droit à mutation dans le respect des règles.

Les élus paritaires de la CAPA CPE